

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 septembre
2025, 19H30**

**Conseil Municipal de la commune de Saint-
Victor-de-Morestel**

Appel des présents : Frédérique LUZET, Emilie MAZERON, Pierrick RAY, Marie-Claude VICAT, Alain CHARGROS, Pierrick DE VAUJANY, Estelle TAVAGNUTTI, Richard BELLANCA, Gilbert GIPPET, Charlotte PEGOUD et Alexandre BARRIER

Sandra PEYROL donne procuration à Emilie MAZERON
Stéphanie BRUNET et Mickaël PEYRONNET sont absents
Aurélie VINCENT est excusée

Ouverture de séance : 19h02

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21.07.2025
2. Délibération : dénomination de voirie
3. Délibération : décision modificative relative à l'amortissement des subventions versées (complément délibération DE-026-2025 du 21.07.2025)
4. Délibération : demande d'aide à la CCBD dans le cadre du Fonds de concours 2024-2026 pour le projet de la traversée du village et pour le projet de création de l'avancée de toit de la boulangerie
5. Délibération : convention avec le CDG pour l'accompagnement à la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire)
6. Délibération : cession à la société TDF d'une surface de 160m² de la parcelle C123 (antenne de téléphonie mobile)
7. Délibération : adoption et signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de co-financement entre les communes de Brangues et Saint-Victor-de-Morestel pour des travaux de voirie impasse des Vorges.
8. Information : recrutement d'un agent administratif et d'accueil en remplacement de l'agent demandant sa mutation
9. Délibération : modification du temps de travail du poste d'agent administratif et d'accueil (variant de 18h à 24h, fonction de la personne qui sera recrutée)

10. Information : lancement de la rédaction du schéma directeur de défense incendie extérieure
11. Information : Point d'avancée sur les projets d'aménagement de la traversée du village et de réhabilitation de la salle des fêtes et école maternelle.
12. Point Urbanisme et point PLU
13. Point travaux
14. Questions diverses

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juillet 2025

Madame Le Maire rappelle aux élus que le procès-verbal de la séance du 21 juillet leur a été transmis et les questionne sur d'éventuelles remarques ou modifications à apporter. Aucun conseiller ne formule de remarque.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité l'approbation du procès-verbal du 21 juillet 2025.

2/ Délibération : dénomination de voirie

Madame Le Maire explique au Conseil qu'il convient de dénommer un tronçon de voirie non dénommé jusqu'à ce jour, tronçon de la RD33A situé entre le carrefour du Moulin et la limite communale avec la commune de Le Bouchage.

Vu les délibérations n°DE-008-2025 et DE-015-2025 définissant la dénomination des rues dans le cadre de la certification des adresses de la Base d'Adresses Nationales,

Considérant que le tronçon de voirie de la RD33A situé dans le prolongement de la route dénommée « Route de Saint-Victor » sur le territoire de la commune de Le Bouchage doit être nommé,
Considérant qu'il convient de le dénommer de la même manière pour éviter tout risque de confusion,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la dénomination « Route de Saint-Victor » à l'unanimité.

3/ Délibération : Décision modificative relative à l'amortissement des subventions versées (en complément de la délibération DE-026-2025 du 21.07.2025)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 21.07.2025, une délibération a été votée afin de définir la durée d'amortissement des subventions versées. Cette délibération est en lien notamment avec le projet d'installation des arceaux vélo

réalisé via la CCBD au cours de l'année 2024 avec l'aide du Fonds Europe (montant de la subvention versée : 299.71€)

Les crédits budgétaires liées à cet amortissement n'ont pas été prévu au budget primitif voté au mois d'avril 2025.

Il est donc nécessaire de les inscrire via une décision modificative de la manière suivante :

	En dépense DM n°2	En recette DM n°3
Crédits à ouvrir	681(042) 299.71€	2804111 (040) 299.71€
Crédits à réduire	023 299.71€	021 299.71€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

4/ Délibération : demande d'aide à la CCBD dans la cadre du Fonds de concours 2024-2026 pour le projet de création de l'avancée de toit de la boulangerie

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de la création de l'avancée de toit de la boulangerie et détaille le choix de l'entreprise retenue (entreprise BURFIN utilisant des matériaux en réemploi pour conserver l'aspect patrimonial du four communal) . Le montant du projet s'élève à 7 566€ HT.

Dans le cadre de ce projet, une demande de subvention a été déposée auprès de la région pour un montant de 3 026€ (40%) pour laquelle la commune reste en attente d'une notification.

L'appel à projet du Fonds de concours 2024-2026 de la CCBD nous permet de déposer également une demande d'aide dans le cadre de ce projet. Cette aide correspond à 50% du reste à charge de la commune. Malgré les relances effectuées auprès des services de la région qui sont restées en suspens à ce jour, Madame le maire propose de solliciter l'aide de la CCBD à hauteur du maximum potentiel à savoir 50% du projet global de 7 566,50 € (soit 3 783.25€).

Ainsi, si notre demande auprès de la région n'aboutit pas, le coût restant à la charge de la commune sera de 3 783.25€. En revanche, si notre demande de subvention auprès de la région est acceptée, nous abaisserons le montant sollicité auprès de la CCBD à 2 270.25€, soit 50% du reste à charge une fois la subvention de la région déduite.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande d'aide à la CCBD pour un montant de 3 783.50€ dans la cadre de l'appel à projets du fonds de concours 2024-2026.

5/ Convention avec le CDG38 pour l'accompagnement à la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire)

Madame le maire informe le conseil municipal que le décret 2014-513 du 20 mai 2014 a institué la mise en place progressive d'un régime indemnitaire qui a pour objectif d'harmoniser et de simplifier le régime indemnitaire mis en place jusqu'alors (système de primes et indemnités déjà existant). Il a été étendu à tous les cadres d'emplois de la fonction publique en avril 2017.

Après avoir été alerté par le centre de gestion de la Tour du Pin sur la nécessité de mettre à jour le régime indemnitaire existant, Madame le maire a sollicité le Centre de Gestion de l'Isère afin d'être accompagné sur le sujet. Elle détaille le contenu de la proposition d'accompagnement du CDG38, tant sur leurs missions que sur le coût de cet accompagnement qui s'élève à 812€ sur une durée de 4 à 6 mois.

Madame le maire sollicite le conseil municipal afin de signer la convention d'accompagnement du CDG38.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le maire à signer la convention telle que décrite dans son exposé et approuve la mise à jour du régime indemnitaire existant.

6/ Délibération : cession à la société TDF d'une surface de 160m² de la parcelle C123 (antenne de téléphonie mobile)

Madame le Maire rappelle au conseil que la société TDF loue depuis 2023, une partie de 160 m² de la parcelle C123 sur laquelle a été édifée une antenne radiotéléphonique. La société TDF, dans le but de renforcer son investissement, a fait une proposition d'achat d'une surface de 160m² de cette parcelle pour un prix de 50 000€. Après avoir sollicité le conseil de notre notaire et après échanges avec TDF, Madame le Maire explique au conseil municipal que l'intégralité des frais de bornage et de notaire seront à la charge de la société TDF.

Madame le Maire sollicite le conseil municipal afin de signer les actes relatifs à cette cession.

Où l'exposé de Madame le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le maire à signer les actes nécessaires à la vente de cette partie de la parcelle C123 à la société TDF.

7/ Délibération : adoption et signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et co-financement entre les communes de Brangues et de Saint-Victor-de-Morestel pour les travaux de voirie Impasse des Vorges

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Brangues a sollicité la commune afin de partager la maîtrise d'ouvrage

et le financement de travaux d'amélioration de voirie pour l'Impasse des Vorges, située en limite de nos 2 communes.

Monsieur le maire de Brangues a transmis à notre commune un projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage et co-financement que Madame le maire détaille. Ces travaux, une fois déduites le FCTVA et les subventions demandées par la commune de Brangues, représentent un reste à charge de 2 895.13€ pour nos 2 communes, soit 1 447.57€ pour la commune de Brangues et 1 447.56€ pour la commune de Saint-Victor-de-Morestel.

Madame le maire, après échanges avec Monsieur le maire de Brangues, soumet au conseil municipal le partage de ce reste à charge à hauteur de 50% pour chacune des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les conditions décrites dans la convention proposée et autorise Madame la maire à signer ladite convention de co-maîtrise d'ouvrage et co-financement avec la commune de Brangues.

8/ Information : recrutement d'un agent administratif et d'accueil en remplacement de l'agent demandant sa mutation

Madame le maire informe que notre agent administratif et d'accueil a demandé sa mutation vers une autre collectivité pour un poste à temps complet et sa candidature a été retenue. Elle a donc donné son accord pour sa mutation qui sera effective au 01.12.2025.

Madame le maire précise au conseil municipal que sa fiche de poste a été complétée en vue de la publication d'une offre pour lancer le recrutement d'un nouvel agent.

9/ Délibération : modification du temps de travail du poste d'agent administratif et d'accueil (variant de 18 à 24h, fonction de la personne qui sera recrutée)

Madame la maire expose au conseil municipal la nécessité de recruter un nouvel agent administratif et d'accueil suite à la demande de mutation exposée au point précédent. Elle suggère de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'agent administratif et d'accueil à temps non complet d'un volume actuel de 17.50h à un volume variant de 18h à 24h hebdomadaires, afin de mieux répondre aux exigences horaires de l'accueil et service à la population.

Madame le maire précise que ce changement de volume horaire serait applicable au poste à partir du recrutement du nouvel agent, et que cette modification n'impacte pas l'affiliation au régime de l'IRCANTEC tant que le volume horaire ne dépasse pas

28h/hebdomadaires.

Madame le maire précise que cette demande de modification du volume horaire du poste d'agent administratif et d'accueil est soumis à saisine du Comité Social Territorial et à leur validation avant mise en place.

Madame le maire sollicite le conseil municipal pour entamer les démarches de saisine du CST et, en cas d'approbation du Comité, pour mettre en place cette variabilité du volume sur le poste d'agent administratif et d'accueil dont la vacance d'emploi n° [038250916000235](#) a été déclarée le 16/09/2025 sur le site Emploi territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le maire à réaliser les démarches de saisine du CST pour solliciter l'augmentation du volume horaire du poste décrit.

En cas d'avis favorable du Comité Social Territorial, le conseil municipal :

- DECIDE de porter le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi d'agent administratif et d'accueil, à compter du recrutement du nouvel agent prévu entre le 01.11.2025 et le 01.02.2026, de 17.50 heures à un volume horaire compris entre 18h et 24 heures.
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

10/ Information : lancement de la rédaction du schéma directeur de défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Madame le maire rappelle au conseil municipal que le schéma directeur de défense contre l'incendie doit être rédigé et détaille les différents points du schéma (cotation des risques, cartographie, préconisations de volume des points d'eau, etc).

En accord avec le Symideau, la mission de rédaction de ce schéma directeur de notre DECI a été confiée au cabinet MERLIN pour un montant de 6 000€ HT, et permettra à la commune la mise à jour de son arrêté relatif à la DECI.

11/ Information : point d'avancée sur les projets d'aménagements de la traversée du village et de réhabilitation de la salle des fêtes et école maternelle

Madame le maire présente au conseil municipal les plans définitifs du cabinet Ellipse concernant les choix d'aménagements routiers de la traversée du village. Afin de conserver une logique de réduction de vitesse dans le centre village, la zone 30 va être étendue à l'ensemble de la zone résidentielle englobant le

quartier de l'église, la Rue de la Plaine du Roux, la Rue du Sorbier et la Rue du Clos Berchet notamment.

Concernant le projet de réhabilitation de l'école maternelle et salle des fêtes, Madame le maire détaille le contenu de la visio-conférence avec Mme Portzer du cabinet Flores concernant les 4 modes de consultation possibles pour le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la rénovation du bâtiment Salle des fêtes/Ecole maternelle. Après comparaison des 4 choix, la procédure avec négociation a été retenue et se déroulera en 2 phases :

- La phase candidatures : chaque candidature sera étudiée et un classement sera établi selon les critères retenus dans le règlement de consultation. Une sélection des 3 meilleures candidatures sera faite et une visite sur place sera effectuée.
- La phase offres : chacun des 3 candidats sélectionné devra nous faire une offre détaillée, pour lesquelles la commune pourra, si elle le souhaite, demander une négociation au prestataire/groupement.

Cette phase terminée, le choix définitif du maître d'œuvre sera fait en février 2026.

Un calendrier prévisionnel a été établi. Entre les mois de février et octobre 2026, le groupement d'entreprises retenu proposera différentes hypothèses en termes études d'esquisses, d'avant-projet définitif ou d'études de projet et rédigera le dossier de consultation pour lancer la consultation des entreprises avant la fin de l'année 2026, pour un démarrage de travaux à la fin du 1^{er} trimestre 2027.

12/ Point urbanisme

Gilbert GIPPET, adjoint en charge de l'urbanisme, présente les différents dossiers déposés depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

13/ Point travaux

Madame le maire informe le conseil municipal que l'entreprise BURFIN intervient le 17.09 pour le démoussage du toit de l'école maternelle, devis demandé en urgence suite à l'infiltration d'eau dans les plafonds de l'école (lors du gros épisode pluvieux du 28 août) pour un montant de 840€ TTC.

Elle informe aussi que le 2^{ème} passage de l'entreprise MERLE, chargée de l'élagage et du fauchage sur la commune, sera effectué cette semaine et la semaine suivante.

14 - questions diverses

Madame le maire propose de nouvelles dates pour les prochains conseils municipaux :

13/10 ; 17/11 ; 15/12 ; 19/01 ; 16/02 et enfin 09/03

Enfin, Madame le maire rappelle au conseil municipal que le traditionnel repas des aînés aura lieu le samedi 18 octobre et la distribution des colis le 13 décembre.

Clôture de séance : 20h41